

# Rapport moral du Président, Henri VIDAL



Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher(e)s collègues, Cher(e)s ami(e)s,

**Voici arrivé le moment de conclure notre Assemblée Générale 2015** ; une édition particulière pour moi comme vous le savez. Particulière, mais qui me donne l'avantage d'une certaine innocence dans la rétrospective que je vais vous livrer. Élu à la fin du mois de juin, j'ai concrètement commencé ma présidence à la rentrée avec le séminaire de la CNE. J'y ai découvert beaucoup de choses sur le fonctionnement de nos instances, sur les flux des fonds professionnels. Et j'y ai partagé la dynamique impulsée par son nouveau président Jean-Pierre FLEURY sur les thématiques mises en avant :

- Le renouvellement des générations, l'attractivité du métier d'éleveur,
- Les relations entre l'élevage et la société, chères à notre directeur,
- La valorisation des données et l'appui technique,
- La gestion des aléas,
- Et bien sûr, la réflexion stratégique relative à l'adaptation des organisations professionnelles et de leurs services aux éleveurs, en intégrant bien entendu les évolutions de la réglementation communautaire en matière zootechnique.

Je remercie d'ailleurs ceux d'entre vous qui pour notre fédération, se sont impliqués dans chacun de ces groupes. Mais c'est naturellement ce dernier sujet, celui de la **réglementation zootechnique communautaire**, qui nous aura beaucoup mobilisés durant toute l'année 2014. Il nous aura fallu le premier semestre, pour en digérer le contenu, définir une position, et la partager au niveau de France Génétique Élevage. Le second semestre fut consacré à la réflexion interprofessionnelle, qui a abouti au séminaire de janvier de cette année.

J'aimerais m'arrêter quelques instants sur ce sujet dont nous venons de faire le thème de réflexion de notre Assemblée Générale. Sans négliger les évolutions que le texte propose, nous sommes quelques-uns à nous être demandés si nous n'en faisons pas un peu trop en France. Notamment au regard du peu, voire de l'absence d'information sur ce sujet de quelques responsables professionnels d'autres États Membres que nous avons pu rencontrer. Il nous est apparu que si ce texte nous mobilisait autant, c'est qu'il remettait sérieusement à plat notre dispositif historique :

- En privilégiant la contractualisation plutôt que la réglementation,
- En l'organisant sur un axe racial plutôt que sur un axe métier.

Nous avons alors décidé, comme d'autres familles professionnelles, de le voir comme une opportunité de faire évoluer le dispositif français : l'axe racial n'était évidemment pas pour nous déplaire, et il va bien falloir que nous, responsables professionnels, prenions nos responsabilités afin d'adapter notre dispositif génétique au contexte de l'élevage (moins d'éleveurs, mieux formés, plus libres, sur un espace européen ouvert...). Pour le construire durablement, quelques conditions que nous jugeons fondamentales doivent être respectées :

- Les deux piliers du projet de texte, la race et le programme de sélection, doivent être clairement définis.
- La cohérence raciale est une nécessité, qui concrétise d'ailleurs l'engagement des États Membres et de l'Union dans le cadre de la Convention pour la Diversité Biologique à assurer la gestion durable des ressources génétiques nationales. J'en profite pour rappeler que la notion de « ressource génétique » ne se résume pas aux races menacées, comme d'ailleurs la biodiversité ne se résume pas aux espèces sauvages.

Quand je parle de cohérence raciale, je veux dire qu'il n'est pas imaginable qu'une population raciale soit découpée au gré des initiatives d'entreprises (de quelque nature qu'elles soient).

- Nous pensons aussi que le territoire est un aspect fondamental de notre dispositif : structurant à différents égards (économique, social, géographique, écologique, etc.), nous jugeons le texte un peu trop « hors-sol », portant le risque de déstructurer un peu plus des territoires en déprise.
- Nous pensons enfin que l'articulation entre la génétique et le conseil en élevage doit être maintenue, voire renforcée ; que ce soit par ce que les ovins ont appelé le « service global », ou par tout dispositif mutualisé qui permet d'optimiser le service à l'éleveur.

A titre d'illustration, rappelons que plus de 300 personnes, représentant une 15aine de délégations, sont venues défendre ces points à l'occasion du Carrefour International Ovin Caprin ce printemps.

Permettez-moi ici de saluer l'initiative des services du Ministère de l'Agriculture qui, partant du constat de l'absence de génétique dans les **plans stratégiques**, notamment bovins, construits par France AgriMer à la demande du Ministre, ces services donc nous ont incité à combler ce déficit. Et c'est dans le cadre de cette réflexion qu'apparaissent un certain nombre de questions :

- Quel sera le niveau de mutualisation demain ? Quelle est la volonté politique à ce sujet ? Quel soutien le Ministère est-il prêt à lui accorder ? Non seulement en termes financiers, mais aussi en termes de définition et de suivi des politiques publiques ?
- Quel sera l'avenir des insistances de concertation pour ce faire ? Comment mieux intégrer la génétique dans les réflexions de filière ? Comment mieux y intégrer la société civile ?

Sur ces différentes questions, nous avons déjà quelques éléments de réponse :

- En matière de politique publique, le Ministère a demandé l'année dernière un audit de la performance des financements génétiques. Il en est ressorti que globalement, les axes politiques sont respectés, mais aussi qu'un effort complémentaire devait être réalisé en direction des ressources génétiques et des territoires. Dans un contexte budgétaire contraint, vous pensez bien que les redéploiements induits par ces considérations politiques ne sont pas sans occasionner quelques réactions : quelle sera la volonté politique de les accomplir ?
- S'agissant des instances, nous partageons le constat de la nécessité de faire évoluer le dispositif CNAG en relation avec les Conseils Spécialisés de France AGriMer ; nous devons rapidement réfléchir à la direction de cette évolution :
  - o Que ce soit pour mieux impliquer la génétique dans la filière (ou faire que la filière sollicite mieux la génétique), car c'est bien la finalité de nos missions : faire correspondre l'offre aux besoins de la filière.
  - o Mais aussi pour retisser les liens avec la société civile. Je ne dis pas que le divorce est consommé : on se rend bien compte chaque année, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, combien l'affection de la société est grande vis-à-vis de ses éleveurs. Mais n'oublions pas le tapage des mauvais-coucheurs qui a fini par porter ses fruits et amener le Législateur à réviser le statut juridique des animaux : c'est un coup de semonce, une alerte ! Prenons garde à ce que cela ne dérive pas plus que cela.

**A propos de CNAG**, l'année 2014 a été une année très réglementaire : nouvel agrément des OS, nouvel appel d'offre pour le Service Universel de distribution et de mise en place de l'IA, nouvel appel d'offre pour le Service Public d'enregistrement et de contrôle des performances, nouvelles dispositions en matière de système d'informations... Il ne reste plus qu'à aboutir sur le dispositif de certification de la parenté des bovins ! A ce sujet, beaucoup de choses ont été faites : habilitation des éleveurs à prélever, habilitation de la technologie SNP pour vérifier les compatibilités génétiques ; reste à s'accorder sur un dispositif robuste qui de notre point de vue, ne saurait obliger les laboratoires d'analyse à une certification COFRAC, bien exagérée dès lors qu'ils respectent les normes internationales.

Puisque je parle **d'international**, si on se rappelle nos efforts conduits les années précédentes sur la zone CEI et particulièrement la Russie, vous devez vous douter qu'en 2014, toutes les opérations ont été suspendues pour les raisons que vous connaissez. Enfin pas tout à fait toutes, puisque l'expérimentation montbéliarde s'est poursuivie avec succès, jusqu'à aboutir à la levée de l'embargo sanitaire ! Avec encore quelques contraintes un peu lourdes, reconnaissons-le.

A ce propos, puisqu'on réfléchit beaucoup et dans différentes instances sur la performance de la France à l'international, laissez-moi vous dire la position claire de notre réseau : nous avons les contacts, nous assurons la promotion, nous trouvons des clients solvables. La seule nécessité absolue consiste à allouer les moyens nécessaires à la DGAI pour assurer les négociations sanitaires ! L'équipe fait aujourd'hui ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose ; mais nous pourrions faire tellement mieux avec les ressources suffisantes...

Dernier point sur l'international : je tiens à saluer les efforts de mon prédécesseur, Albert MERLET, qui ont abouti après son départ à ce que nous concrétisons des relations un peu plus resserrées avec Interbev :

- En tant qu'invité permanent de sa commission Commerce Extérieur,
- En partageant les compétences de Françoise DION, qui aujourd'hui assure le conseil sanitaire sur le plan international auprès des opérateurs de l'interprofession.

J'ai cité le **Salon International de l'Agriculture**. A ce sujet aussi, j'ai bénéficié des efforts opiniâtres de mon prédécesseur, qui n'a eu de cesse de répéter que ce n'était pas aux acteurs de financer le spectacle ! Force est de constater que ses efforts ont payé : avec le soutien de la Profession (notamment MM. POULAIN et MARTIN que je salue ici), et la compréhension de l'organisateur, reconnaissons-le.

Nous avons obtenu des conditions meilleures que par le passé, et même si le Salon reste un événement coûteux pour le budget des OS, il est satisfaisant de constater les efforts réalisés par les équipes de ComExposium pour nous aider. A ce propos, je voudrais souligner le très bon état d'esprit que j'ai ressenti cette année, l'ouverture à la discussion pour d'une part, satisfaire au mieux vos demandes, et d'autre part, faire évoluer cet événement pour préserver son unicité.

Je me permettrais de regretter les réductions budgétaires annuelles de l'Etat, qui accentuent la difficulté de trouver des solutions avec un organisateur dont l'objet reste quand même de réaliser un bénéfice.

Je ne voudrais pas conclure sans évoquer la révision de l'arrêté relatif à **l'indemnisation des abattages sur ordre de l'administration**. Elle a largement mobilisé notre vétérinaire et les OS, à la demande et pour le compte de toute la profession bovine, puisque nous sommes dans une démarche « filière » et que nous travaillons, certes avec une entrée raciale, mais au bénéfice de tous les éleveurs !

Qu'ils fassent de la sélection ou non.

En effet, si toutes les filières sont concernées par la révision des procédures d'indemnisation, la filière bovine est en première ligne sur ce dossier en raison des abattages de cheptels pour tuberculose. Je voudrais à ce propos faire un rapide aparté pour saluer le travail au long cours de remise à plat du dispositif entrepris par la DGAI, dans l'objectif de maintenir notre statut indemne et d'adapter notre dispositif de prévention et de lutte, en prenant en compte la diversité des situations rencontrées et la difficulté à appréhender cette pathologie insidieuse. Mais je serai plus réservé sur le traitement du volet indemnisation qui piétine quelque peu, pour ne pas dire plus, avec notamment beaucoup de suspicions sur nos références raciales, particulièrement en matière de prix, références qui pourtant semblent cohérentes à tous les partenaires impliqués dans cette réflexion. Je souhaite donc que nous puissions maintenant avancer dans cette procédure harmonisée d'estimation bovine, au bénéfice collectif de tous : car sans une indemnisation juste, tous les efforts déployés en matière d'assainissement pourraient être rapidement remis en cause.

Pour terminer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues, Cher(e)s ami(e)s,

Permettez-moi de vous remercier pour ce court moment que j'aurais passé avec vous : Albert ne m'avait pas menti ! J'ai effectivement trouvé un Conseil d'Administration efficace et soudé qui a décidé de travailler dans un climat de camaraderie. Avec à l'appui, une équipe administrative loyale et dévouée.

Je souhaite la réussite à mon successeur, ainsi qu'à vous tous ! Je vous souhaite de réussir à défendre cette belle vision collective, toutes races, espèces confondues, des plus petites aux plus grandes ; pour nos territoires, pour nos éleveurs dont la situation n'est pas toujours des plus faciles.

Je vous remercie.